

Le 3 septembre 2025



Stéphane BOUBENNEC
Directeur Général
1001 Vies Habitat
28 avenue Jean Lolive
CS 10085
93507 PANTIN CEDEX

Le Maire

Monsieur le Directeur Général,

J'ai été saisi par de nombreux habitants du quartier de la Rose-des-Vents à Aulnay-sous-Bois, locataires de votre organisme, qui viennent de recevoir, par courrier recommandé, des avis de rattrapage de charges pour l'année 2022, d'un montant allant de 1 000 à 2 000 euros.

Ces sommes, d'une ampleur exceptionnelle, placent des familles entières dans une situation financière intenable. La majorité de ces ménages est déjà confrontée à une grande précarité, alors même qu'ils sont à jour de leur loyer. Or, aucune aide directe n'existe pour couvrir les charges locatives.

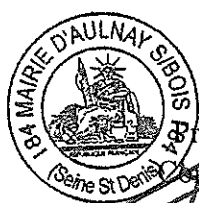
Une telle régularisation met en lumière une défaillance manifeste dans la gestion des provisions et des régularisations par votre organisme. Elle soulève plusieurs interrogations légitimes :

- Quelles garanties pouvez-vous donner quant aux charges des années 2023 et 2024 ?
- Comment seront traitées ces régularisations : seront-elles assimilées à des dettes de loyers, avec les conséquences dramatiques que cela entraînerait ?

Au regard de vos responsabilités, il est indispensable que 1001 Vies Habitat prenne toute sa part dans la résolution de cette crise. Je vous demande expressément qu'un effort financier soit consenti par votre organisme afin d'atténuer, voire de compenser, le poids de ces régularisations pour les locataires. Il n'est pas envisageable que des familles déjà fragilisées soient les seules à supporter le coût d'une telle défaillance.

Je vous demande également à mettre en place, de façon urgente, des solutions d'accompagnement individualisé et des modalités d'étalement adaptées, afin d'éviter que ces sommes ne se transforment en dettes insurmontables.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno BESCHIZZA

Maire d'Aulnay-sous-Bois

Président de Paris Terres d'Envol

Conseiller Régional d'Ile-de-France

HÔTEL DE VILLE